Notice de pose

BMI Siplast



Gamme Assour

Insonorisation des planchers aux bruits d'impact pour chape ou dalle flottante

Édition décembre 2021

www.bmigroup.com/fr/

Sommaire

1. Portée de la notice de pose 2
2. Support des sols flottants 2
2.1 Planéité 2
2.2 Propreté 2
2.3 Fourreaux, canalisations en surface de plancher support 2
3. Réserve de sol 3
4. Pose de l'Assour en partie courante 3
4.1 Pose de l'Assour 22 Confort 3
4.2 Pose de l'Assour Chape 20 4
5. Épaisseurs des chapes 4
6. Points particuliers 5
6.1 Relevé périphérique en mur ou cloison (figures 4 et 5) 5
6.2 Mise en place des plinthes 5
6.3 Désolidarisation des canalisations (figure 11) 6
6.4 Désolidarisation des huisseries (figure 12) 6
6.5 Seuil de portes 7
6.6 Appareils sanitaires 7
7. Superposition de sous-couches acoustiques et thermiques ou superposition de deux sous-couches acoustiques 7

1. Portée de la notice de pose

Cette notice de pose décrit les opérations à mener sur le chantier pour réaliser, par le procédé des sols flottants, des revêtements de circulation en dur sur les planchers des locaux à usage collectif, selon les prescriptions des normes DTU NF P 61-202 (DTU 52.1), NF DTU 52.10 et NF P 14-201/A3 (DTU 26.2).

Les sous-couches acoustiques minces Assour en 1 ou 2 couches permettent d'atteindre les différents niveaux de performances exigés par :

- la Réglementation Acoustique ;
- le Label Qualitel* ;

suivant l'épaisseur de la dalle béton support et du système constructif du bâtiment.

*Pour ce label, des vérifications seront faites au cas par cas par Qualitel.

2. Support des sols flottants

2.1 PLANÉITÉ

La surface recevant la sous-couche doit avoir un aspect fin et régulier (état de surface d'un « béton surfacé à parement soigné »).

Planéité :

- ≤ 7 mm sous la règle de 2 m ;
- ≤ 2 mm sous la règle de 20 cm.

Si le support n'a pas ces caractéristiques, il devra être poncé ou recevoir un ragréage.

2.2 PROPRETÉ

POINT IMPORTANT
Support sale = ponts phoniques
▶ Détériore l'isolation

Balayer le support et racler si nécessaire pour enlever les déchets, tels que les pellicules de plâtre.

2.3 FOURREAUX, CANALISATIONS EN SURFACE DE PLANCHER SUPPORT

Afin de ne pas créer d'affaiblissement mécanique de la chape flottante, un ravoirage recouvrant ces fourreaux et canalisations sera exécuté afin d'obtenir un niveau plan.

3. Réserve de sol

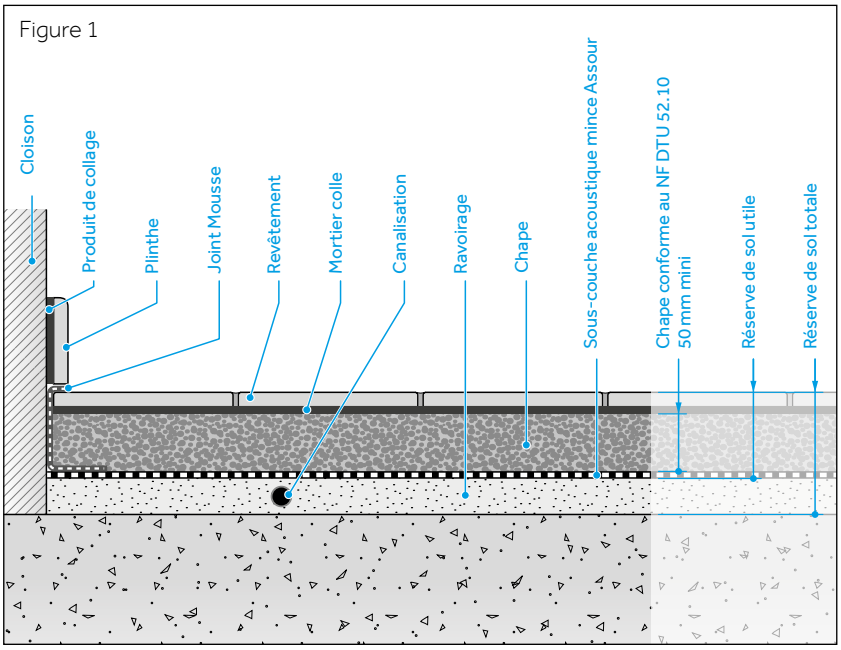
C'est la hauteur disponible pour faire de l'insonorisation de sol.

Réserve de sol totale : du niveau supérieur du plancher porteur au niveau supérieur du revêtement de sol.

Réserve de sol utile : du niveau de la sous-face de la sous-couche résiliente au niveau supérieur du revêtement d'usure.

S'il n'y a pas de canalisation à la surface de la dalle porteuse, la réserve totale et la réserve utile sont confondues.
Si l'on souhaite poser un parquet, la solution parquet flottant sur Assour Parquet est envisageable.

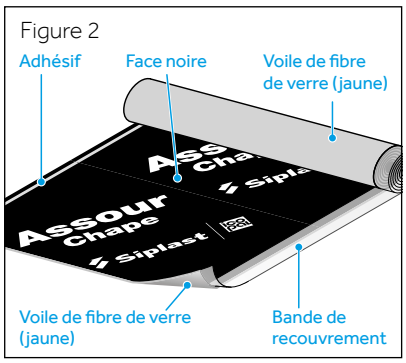
Figure 1



4. Pose de l'Assour en partie courante

Dans les figures du présent document, « sous-couche résiliente » représente l'Assour Chape 20 ou l'Assour 22 Confort"

Figure 2

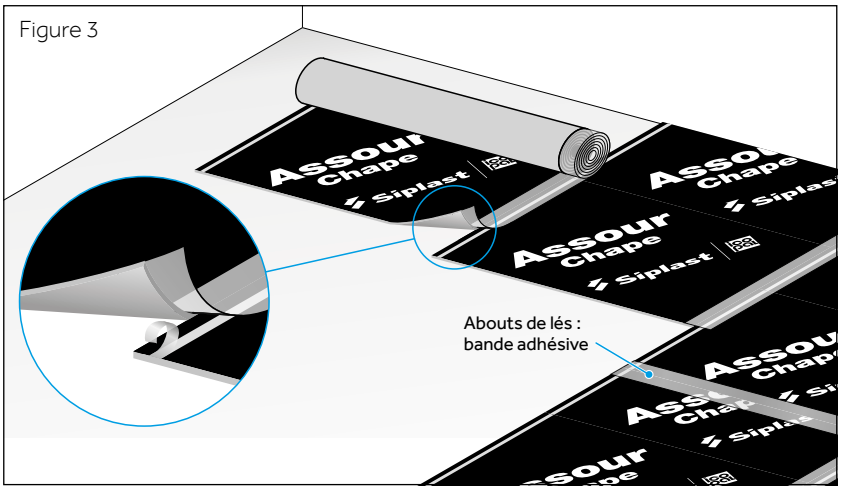


4.1 POSE DE L'ASSOUR 22 CONFORT

EN UNE SEULE COUCHE (FIGURES 3 ET 4)

- Isolant classe SC1 selon NF DTU 52.10.
- Épaisseur : environ 3 mm.

Figure 3



- Les lés d'Assour sont déroulés à sec, fibre de verre (couleur jaune) vers le bas, face filmée noire au-dessus.
- Les lés d'Assour sont posés bord à bord.
- Le pelable de l'adhésif intégré au lé est retiré.
- La bande de recouvrement est collée grâce à la bande adhésive intégrée. Cette bande de recouvrement adhésive permet une protection efficace contre la laitance.

Afin de respecter et de faciliter la pose en bord à bord des abouts de lés, une bande adhésive de 5 cm minimum de large sera utilisée pour le pontage (figure 3).

EN DEUX COUCHES (FIGURE 5)

- Isolant assimilé classe SC2 selon NF DTU 52.10.
- La première couche est déroulée côté bitumineux (film noir) au contact du support.
- La deuxième couche est posée sur la première, côté noir visible, à joints décalés.
- L'adhésif ne se met que sur la deuxième couche.

4.2 POSE DE L'ASSOUR CHAPE 20

L'Assour Chape 20 se pose de la même façon que l'Assour 22 Confort. L'Assour Chape 20 ne possède pas d'adhésif intégré. Une bande adhésive de pontage (d'une largeur conseillée de 75 mm) sera utilisée pour réaliser le pontage des lés longitudinaux et transversaux.

Figure 4

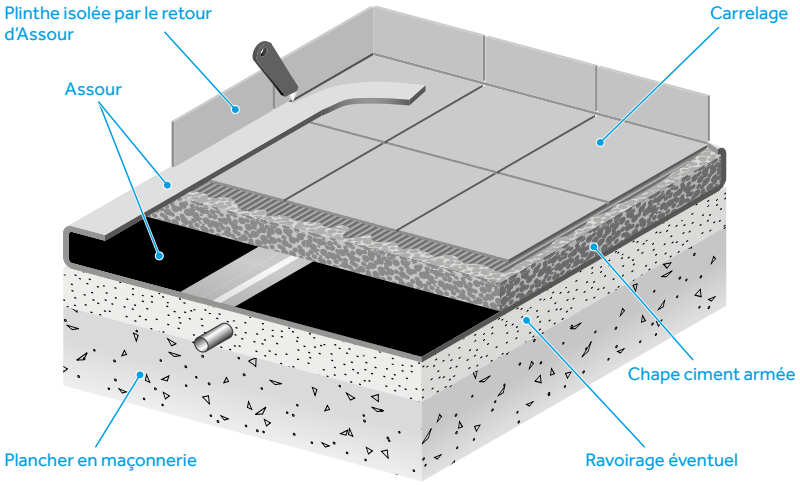
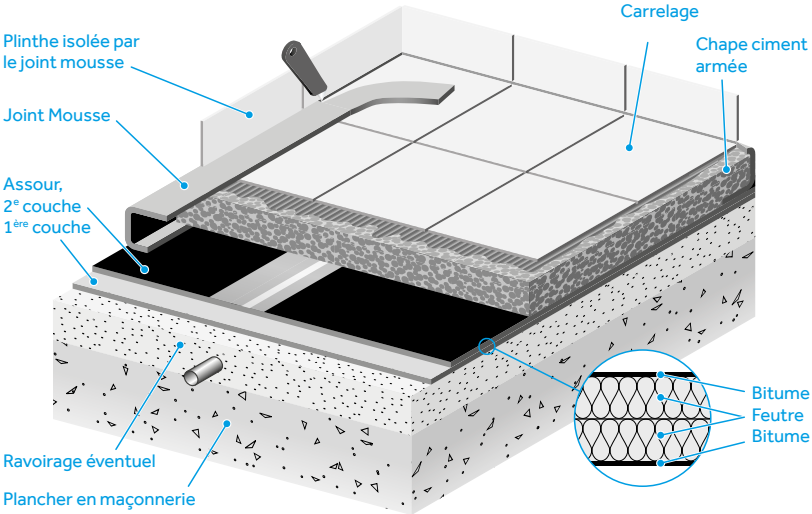


Figure 5



5. Épaisseurs des chapes

Les épaisseurs sont :
- de 5 cm sur sous-couche SC1 ;
- de 6 cm sur sous-couche SC2.

L'amendement du 1er mai 2015 du DTU 26.2 permet de supprimer l'emploi des treillis soudés ou des fibres dans les chapes.

6. Points particuliers

Un soin important doit être pris dans le traitement de ces points particuliers : il y va des performances acoustiques et mécaniques finales de l'ouvrage.
Par exemple, une plinthe en contact direct avec le revêtement de sol constitue un **pont phonique** : celui-ci détruit à **80 % l'efficacité acoustique** du sol flottant (figures 6 et 7).

6.1 RELEVÉ PÉRIPHÉRIQUE EN MUR OU CLOISON (FIGURES 4 ET 5)

Il est obligatoire et permet une désolidarisation des parois verticales vis-à-vis de la chape, dalle ou le mortier de scellement.
Il est effectué :

- soit avec le Joint Mousse de 100 mm proposé par Siplast qui est adhésif pour faciliter sa mise en œuvre ;
- soit directement avec l'Assour de partie courante, en prenant soin de marquer l'angle lors de la pose.

6.2 MISE EN PLACE DES PLINTHES

A. Les plinthes ne doivent pas transmettre les chocs à l'ossature de l'immeuble.
Pour ce faire, elles sont désolidarisées du sol flottant par l'intermédiaire :

- du Joint Mousse ;
- ou du relevé en Assour de partie courante.

Nota : laisser un intervalle libre entre plinthe et revêtement de sol est dangereux : les gravats de chantier ou même n'importe quel corps dur qui s'y bloque par la suite constituent un pont phonique.

B. Les joints sont fonction des plinthes

- Plinthes en carreaux de grès « droites », cf. figure 8 ;
- Plinthes « à gorges », cf. figure 9 ;
- Plinthes en plastique, cf. figure 10.

Avec la plinthe en plastique, la semelle de plinthe peut être supprimée et le Joint Mousse n'est pas rabattu.

Figure 6

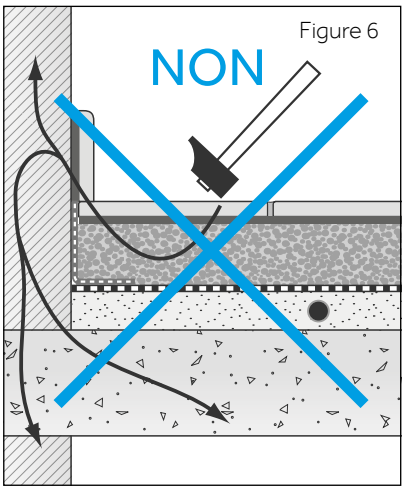


Figure 7

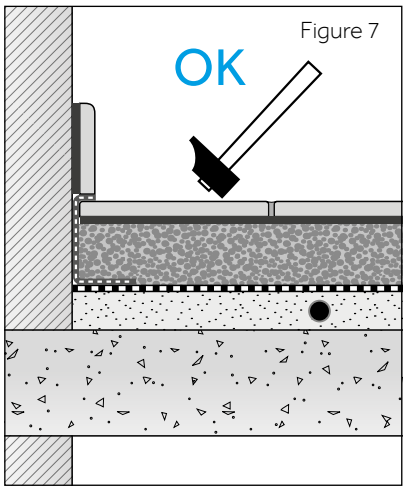


Figure 8

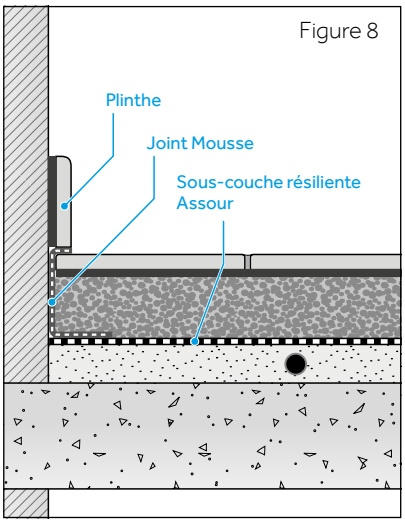


Figure 9

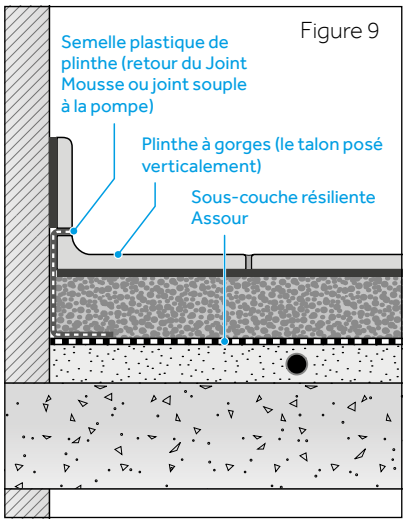


Figure 10

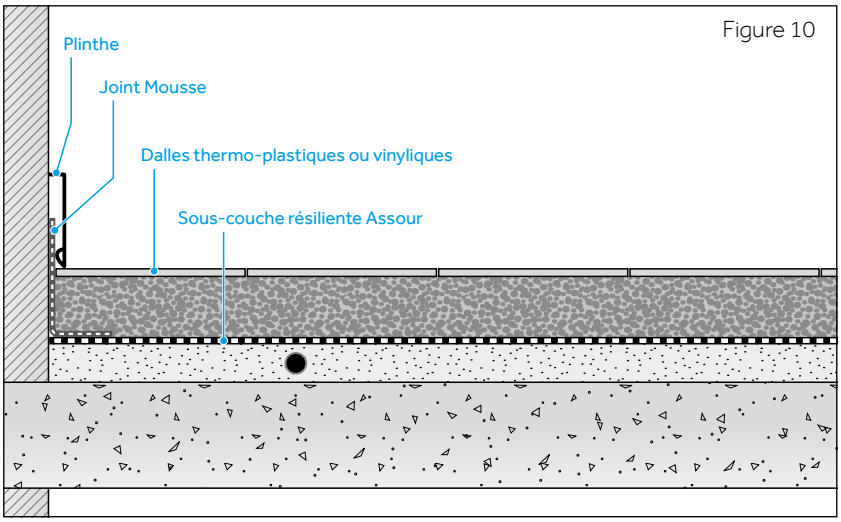
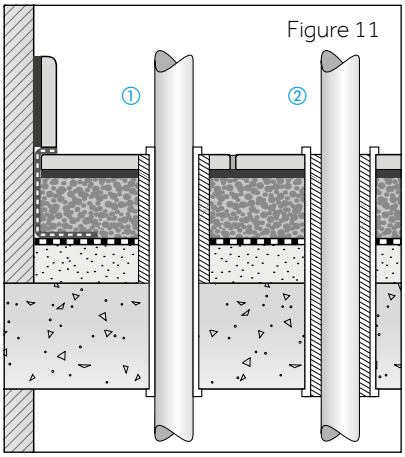


Figure 11



6.3 DÉSOLIDARISATION DES CANALISATIONS (FIGURE 11)

Une canalisation qui traverse le plancher support et le sol flottant crée un pont phonique qui annule pratiquement l'effet de ce dernier.
Le fourreau réglementaire qui permet à la canalisation de se dilater est rigide.
Flottant presque toujours, il est coincé entre la canalisation, le sol et le plancher porteur, d'où un pont phonique qui déteriore l'efficacité du sol flottant.

Solution 1 : le fourreau est habillé, uniquement sur la hauteur du sol flottant, d'une bande de joint autocollant ou d'un manchon résilient mou.

Solution 2 : la canalisation, à l'intérieur du fourreau et sur toute l'épaisseur du sol est habillée d'un manchon résilient compact.

Après la pose du revêtement d'usure, araser l'habillage du fourreau ou de la canalisation.

6.4 DÉSOLIDARISATION DES HUISSERIES (FIGURE 12)

Les huisseries ne doivent pas non plus constituer un pont phonique entre le sol, le plancher support et les murs.
Le Joint Mousse utilisé pour désolidariser le sol flottant des murs et cloisons, sera utilisé ici pour habiller soigneusement l'huisserie sur la hauteur allant du plancher support au niveau supérieur du revêtement de sol.

Figure 12

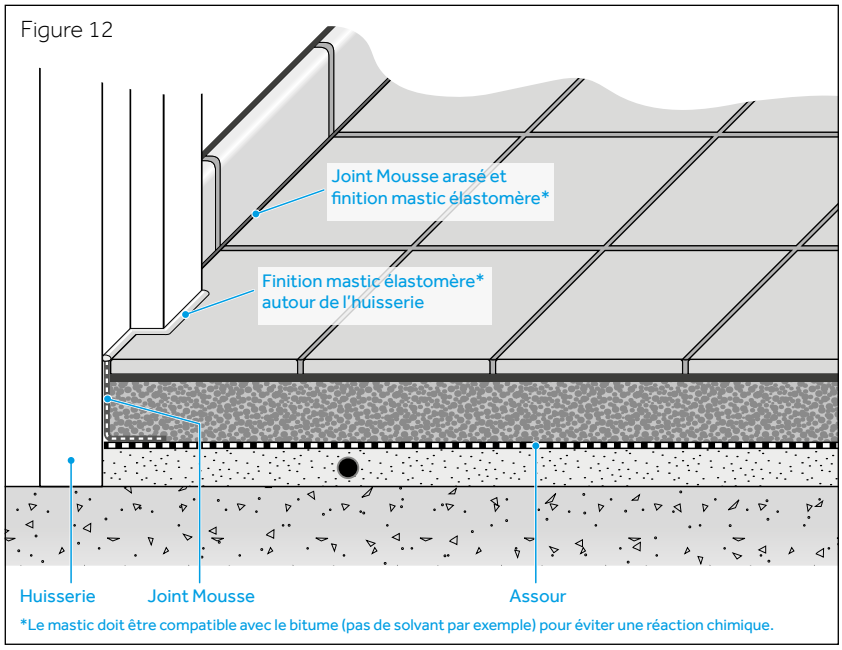


Figure 13

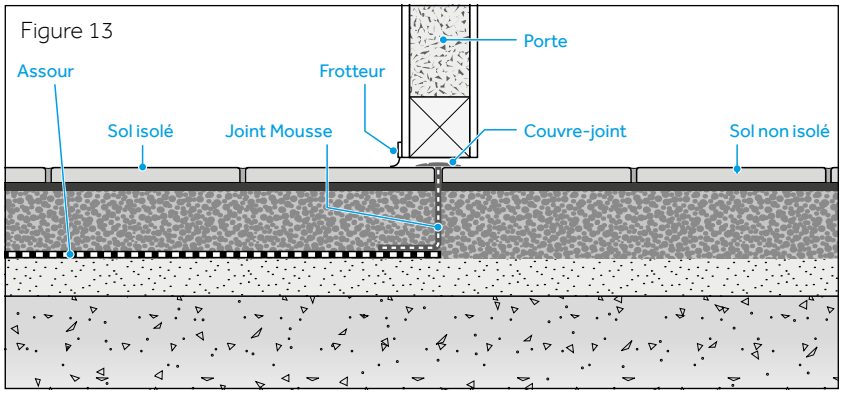
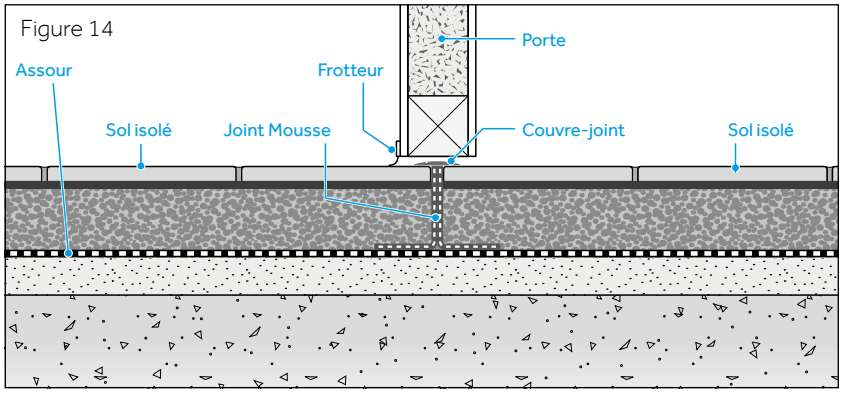


Figure 14



PASSAGE D'UNE PORTE – RACCORD

Raccord entre partie isolée et partie non isolée (cf. figure 13). Toute liaison rigide doit donc être évitée entre partie isolée et partie non isolée.
Raccord entre deux parties isolées (cf. figure 14).
Raccord entre parquet isolé et sol non isolé (cf. figure 15). La lambourde repose sur la couche Assour de partie courante pour le joint vertical. Même chose pour le plancher sur la lambourde : se servir de la bande d'Assour pour le joint vertical.

6.5 SEUIL DE PORTES

La RA demande une coupure ou désolidarisation entre les appartements d'un collectif et les communs tels que couloirs, hall d'entrée etc. Cela suppose une désolidarisation à l'aide de joint mousse au niveau des seuils de porte.
Exemple de raccords : figures 13 et 14.

6.6 APPAREILS SANITAIRES

D'une façon générale, les appareils sanitaires ne doivent pas créer un pont phonique entre le revêtement du sol flottant et l'ossature de l'immeuble.

Fixations : on utilise des chevilles et des semelles souples (cf. figure 16).

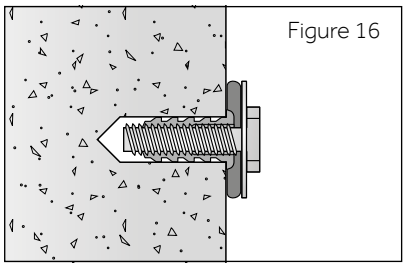


Figure 16

Joints : les appareils sont désolidarisés des murs et des cloisons par des mastics à élasticité permanente ou des cordons résilients (cf. figure 17).

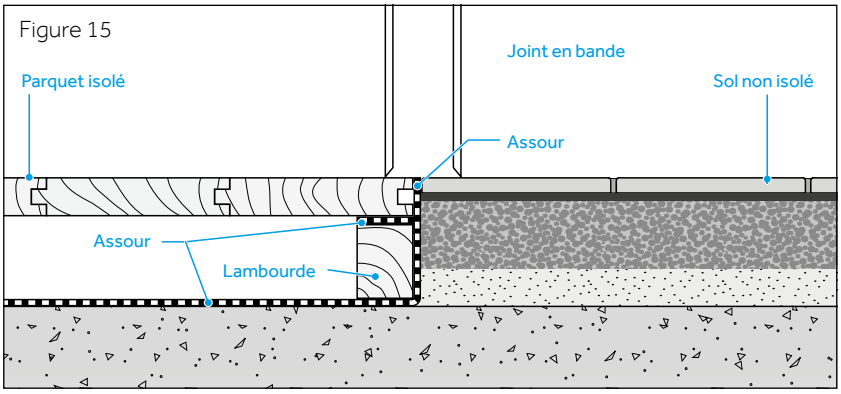


Figure 15

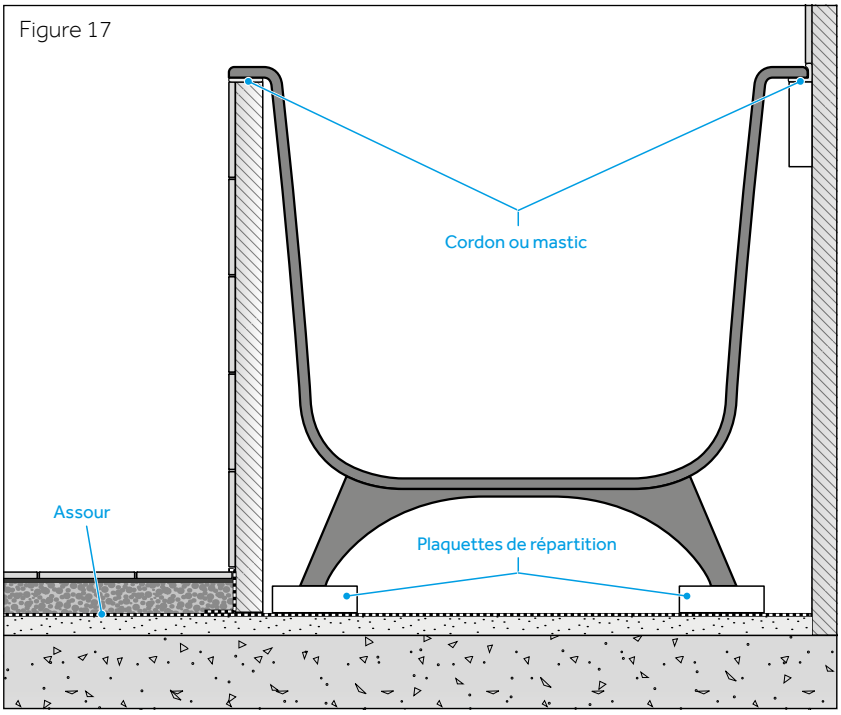


Figure 17

LA BAIGNOIRE

- On dresse l'ébauche du muret sur lequel viendra finir le sol flottant ; en effet, il serait trop difficile de réaliser un bon sol flottant sous la baignoire.
- On dispose la sous-couche résiliente à l'emplacement réservé pour la baignoire. Des plaquettes de répartition (fonte, brique pleine, etc.) empêchent le poinçonnement par les pieds de la baignoire.
- On désolidarise les joints baignoire-muret et baignoire-murs par mastic ou cordon résilient.

7. Superposition de sous-couches acoustiques et thermiques ou superposition de deux sous-couches acoustiques

L'isolant acoustique est posé sous l'isolant thermique.

Cette superposition n'est possible que si la somme des deux indices accolés au « a » ou « b » de la classe des isolants est inférieure ou égale à 4.
L'ouvrage au-dessus répondra aux spécifications de la classe SC2, c'est-à-dire une chape de 6 cm minimum.

BMI Siplast

Icopal SAS
23-25 avenue du Docteur Lannelongue
75014 Paris
Tél. +33 (0)1 40 84 68 00
Fax. +33 (0)1 40 84 66 59

Filiale du groupe Standard Industries, le groupe BMI est le plus grand fabricant de solutions de couverture et d'étanchéité en Europe. Avec 128 sites de production et des activités en Europe, dans certaines régions d'Asie et en Afrique du Sud, la société possède plus de 165 ans d'expérience. Plus de 9 500 employés proposent aux clients des marques bien établies comme Braas, Monier, Icopal, Bramac, Cobert, Coverland, Klöber, Monarflex, Redland, Siplast, Vedag, Villas, Wierer et Wolfin. Le siège du groupe BMI est basé au Royaume-Uni.

Pour en savoir plus : www.bmigroup.com.

www.bmigroup.com/fr/

C1-0119 | 12/21 | Photos et illustrations : Icopal ; DR | Illustrations non contractuelles | RCS Paris 552 100 984